

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU DOUBS

**CANTON: BAVANS** 

**COMMUNE: BAVANS (25550)** 

Nº INSEE: 25048

N° 35/2021

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tampon Sous-préfecture

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

ID: 025-212500482-20210922-2021DELIB35-DE

L'an deux mil vingt et un le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, DATE DE CONVOCATION:

15/09/2021 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en DATE D'AFFICHAGE: publique sous la présidence 22/09/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 27 Présents: 23 Votants: 26

Ayant donné procuration: 3 Absent excusé: 0

Absent: 1 Exclu: 0

**OBJET:** 

Cession d'une partie de la parcelle AC nº 813 à Mme Elvan YAVUZSOY

**RÉSULTAT DU VOTE:** 

Pour : 26 Contre: 0

Abstention: 0

Sophie RADREAU, Maire

Étaient présents: RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, Jean-Pierre, CONTET GATSCHINE Jean, VEDRINE ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Michaël, ROY Cloé, MANIAS Marcel, TRAVERSIER FRANÇOIS Claudine, MORENO Christine, Agnès, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.

Étaient représentés : WETZEL Brigitte, DURY Bernard, ATAR Nathalie.

<u>Procurations données</u> :

WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, DURY Bernard a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine.

Absents: REBOUH Mehdi.

Mylène MANGE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Madame Elvan YAVUZSOY, domiciliée 22 rue des Mirabelles à Bavans, souhaite acquérir une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AC n° 813 soit 1.87 ares.

Si l'on applique le tarif au mètre carré d'une vente de terrain qui a déjà été réalisée en 2019 dans le même secteur, la valeur de la parcelle sollicitée par Mme YAVUZSOY représenterait un montant de 3 462.96 €.

Cependant, le terrain dont l'acquisition est sollicitée par Mme YAVUZSOY n'offre pas la même configuration. En effet, le terrain pris en référence était plat, dans la prolongation du jardin de l'acquéreur et dénué de végétaux (dont l'implantation n'aurait pas permis une jouissance optimale du terrain). Afin que le terrain convoité par Mme YAVUZSOY présente sensiblement les mêmes caractéristiques, il est nécessaire de supprimer les végétaux existants, travaux que Mme YAVUZSOY a prévu de faire réaliser. Les services techniques communaux ont estimé le coût de ces travaux de suppression de végétaux à environ 1000.00 € TTC.

Le prix de vente de cette partie de terrain pourrait alors être consenti pour la somme de 2 400.00 €.

Le Conseil Municipal, <u>par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention</u>, décide de céder à Madame Elvan YAVUZSOY la partie de parcelle de terrain cadastrée AC n° 813, soit 1,87 ares au prix de 2 400 € hors TVA.

Les frais notariés et de bornage sont à la charge de l'acheteur. Charge à l'acquéreur de désigner son notaire pour dresser l'acte.

Fait et délibéré à Bavans, le 22/09/2021 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID: 025-212500482-20210922-2021DELIB35-DE

Le Maire, Sophie RADREAU

Rostual